

CSG : un mauvais coût !

Créée en 1991, la contribution sociale généralisée (CSG) est destinée à financer la protection sociale. Cette ressource fiscale affectée aux dépenses de sécurité sociale est assise sur la plupart des revenus. En apparence plus juste, car faisant participer tous les revenus à son financement, elle est en réalité supportée à plus de 80 % par les salarié-es et retraités... et 11 % par les revenus financiers. Le gouvernement envisage de l'augmenter d'1,7 % au 1er janvier 2018.

Cette hausse est destinée à compenser la suppression des cotisations maladie et chômage des salarié-es (et la baisse des cotisations maladie et famille des indépendants).

Celle-ci aura lieu en deux temps : **- 2,2 points en janvier 2018 et - 0,95 en octobre**. Le gouvernement affirme avoir deux objectifs :

- Redonner du pouvoir d'achat aux salarié-es, la hausse de la CSG ne compensant pas intégralement la suppression des cotisations et ne touchant pas les retraité-es les plus modestes. Au total, selon le journal Alternatives Économiques, le gain pour les salarié-es au SMIC devrait être d'1,45 % par an soit 260 euros.

- Et, la CSG ayant une assiette plus large que les cotisations salariales, faire contribuer plus justement l'ensemble des revenus au financement de la sécurité sociale.

Aujourd'hui : de vrais gagnants, de (possibles) gagnants et énormément de perdants !

Sauf que tout le monde n'est pas gagnant. Comme en témoignent à raison les nombreuses manifestations de **retraité-es** le 28 septembre dernier, il y a quelques raisons pour celles et ceux-ci d'être en colère. Et notamment les retraité-es qui touchent au-delà de 1200 € de pension de retraite par mois pour les moins de 65 ans et 1350 € pour les plus de 65 ans. Pas vraiment des classes sociales fortunées ! Pour eux, la hausse de la CSG ne sera compensée par aucun dispositif (et ils et elles seront nombreux-ses à

ne pas bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation, dont les personnes hébergées en maison de retraite par exemple !).

Résultat, un-e retraité-e touchant 1500 € par mois perdra sur l'année autour de 300 €. Un-e cadre supérieur-e à 20 000 € par mois bénéficiera d'un gain de 1690 € par an (contre 390 € en moyenne pour un employé à 2000 € par mois)...

On aura vu plus juste !

Du côté des **fonctionnaires**, c'est escroquerie à tous les étages ! Une usine à gaz pour faire illusion. Une compensation au 1er janvier se traduira par la suppression de la Contribution exceptionnelle de solidarité (CES) versée depuis 1981 pour alimenter l'assurance chômage (pour les fonctionnaires qui la payent soit celles et ceux qui ont

En 2016 la CSG a rapporté 96 milliards d'euros, bien plus que l'impôt sur le revenu. Elle finance pour plus de 70 milliards d'euros la branche santé, 10 la branche famille et 10 la branche vieillesse.

Son taux depuis 1998 est de 7,5 % sur les revenus d'activité, 6,6 % sur les pensions de retraite, 6,2 % sur les revenus de remplacement (comme l'allocation chômage) et de 8,2 % sur les revenus du patrimoine et de placement, et devrait donc augmenter de 1,7%.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

fb @USolidaires twitter @UnionSolidaires

144 boulevard de la villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20



un indice supérieur à 313) et par la mise en place d'une indemnité figée, basée sur une période de référence non encore déterminée (décembre 2017 ou une moyenne de l'année 2017). Cette compensation se dévaluera dans le temps au fur et à mesure de l'évolution de la carrière des agent-es. Ainsi le gain final sera de zéro ! Et double zéro pour les agent-es entrant dans la fonction publique au premier janvier 2018 puisqu'ils et elles seront exclu-es du dispositif de compensation ! Ces agent-es paieront « plein pot » les 1,7% de hausse de CSG !

Décidément, la coupe est pleine !

Pour certains **revenus du capital** en revanche les compensations seront importantes : exonération d'ISF, prélèvement forfaitaire de 30 % sur l'ensemble des revenus financiers (alors qu'aujourd'hui ceux-ci sont intégrés dans le calcul de l'imposition sur le revenu), l'augmentation de la CSG ne sera qu'une piqûre indolore...

Un gouvernement pour les riches, clairement assumé !

Déresponsabilisation sociale et désengagement de l'entreprise

Mais il faut aussi revenir sur l'arnaque que constitue l'idée qu'on peut donner du pouvoir d'achat sans augmenter les salaires. En supprimant la cotisation chômage pour les salarié-es, le gouvernement déresponsabilise toujours plus les entreprises quant à la politique salariale, validant le fait qu'elles n'auraient plus à augmenter les salaires pour le travail effectué par les salarié-es.

N'oublions pas que ces baisses ou suppressions des cotisations sociales pour les salarié-es se situent dans un mouvement correspondant de baisse voire de suppression de ces cotisations pour la part patronale. L'objectif du gouvernement est ainsi à terme de cesser de faire financer par les entreprises (salarié-es et patrons) la protection sociale. L'entreprise pourrait ainsi se dégager de ses obligations en matière de salaire différé (puisque le travail coûte trop cher !). En projetant de faire financer le manque à gagner pour l'assurance chômage par une partie de la CSG, le

gouvernement valide le fait que les dégâts sociaux créés par la mise au chômage de salarié-es ne sont plus de la responsabilité de l'entreprise mais de celle de la société toute entière ! On a en fait une augmentation de pouvoir d'achat pour certain-es mais la baisse du salaire différé de tou-tes.

Et une nouvelle fois, socialiser les pertes quand les profits, eux, s'envolent !

Demain : la main basse de l'État sur une protection sociale réduite à l'assistance ?

Enfin ce tour de passe-passe permet à l'État de mettre toujours plus la main sur les ressources de la protection sociale, dont celles de l'assurance chômage que cette hausse de CSG va selon ses intentions contribuer à financer. On est loin de la logique de salaire différé qui est utilisé par chacun et chacune dans des période de sa vie : chômage, maternité, maladie, retraite... C'est un moyen de pression du gouvernement sur la gestion paritaire des fonds par le patronat et les organisations syndicales. Celui-ci pourra imposer directement son point de vue sur le traitement du chômage et (la régression ou la suppression) des droits des chômeur-euses. Il pourrait à brève échéance transformer les allocations chômage en allocations forfaitaires d'un montant uniforme, les déconnecter des salaires précédents et en venir à une conception d'assistance en cas de chômage.

Compte tenu des politiques libérales et patronales, des politiques de restrictions et de coupes budgétaires mises en place par le pouvoir actuel, sans compter ses dérives autoritaires, cette étatisation a vraiment de quoi inquiéter. Les néo-libéraux actuels ne sont plus intéressés à la gestion paritaire. Pour eux, qu'ils soient à la direction du Medef ou du gouvernement, la sécurité sociale pourrait aussi bien être privatisée et l'État chargé d'assurer de simples filets de sécurité mais pas la continuité du salaire. Les salarié-es ont tout à perdre de ces politiques, dans leurs droits comme dans leurs moyens de revendiquer et de décider de leur protection sociale.

A l'heure où le gouvernement annonce de nouvelles attaques contre l'assurance chômage, il y a là une urgence à se mobiliser !

En lieu et place de ces tours de passe-passe,

- **Solidaires revendique** que les recettes supplémentaires spécifiques pour financer à 100% les besoins sociaux soient assurées par une augmentation des cotisations sociales salariales et patronales, par la fin des exonérations faites au profit des entreprises et par de nouvelles cotisations sur tous les revenus distribués (stocks options, participation et intéressement, dividendes des actionnaires) et enfin par une taxation des revenus du patrimoine.
- **Solidaires revendique** : un salaire minimum à 1700 euros net et des augmentations pour tous-tes de 400 euros, une augmentation des minimas sociaux.